

[Conseils citoyens \(https://www.entre-bievretrhone.fr/projets-et-actions/politique-de-la-ville/conseils-citoyens\)](https://www.entre-bievretrhone.fr/projets-et-actions/politique-de-la-ville/conseils-citoyens)

La réforme de la politique de la ville se caractérise par la création de conseils citoyens. Donner la parole à tous est une priorité et un enjeu pour sa réussite.

## CONTACT

### Animatrice centre social du Roussillonnais

00 00 00 00 00  
mmmmm@mmmmm [dot] fr

### Service politique de la ville

04 74 29 31 72  
polvill@entre-bievretrhone [dot] fr

## Création des conseils citoyens

La Loi Lamy, du 21 février 2014 redéfinit les quartiers prioritaires, prolonge le contrat de ville jusqu'en 2022 et instaure un conseil citoyen par quartier politique de la ville.

Les 2 quartiers prioritaires d'Entre Bièvre et Rhône ont ainsi procédé à la constitution de 2 conseils citoyens. Dans le respect du cadre de référence, il a été créé un collège "habitants" et un collège "associations et acteurs locaux".

### Collège habitants

- ▶ résidents des quartiers politique de la ville
- ▶ respect de la

## LIENS UTILES

### Arrêté préfectoral conseils citoyens péage de roussillon

<https://www.isere.gouv.fr/content/download/35010/256519/file/AP%2027%2007%2016%20Conseil%20citoyens%20-%20vieux%20p%C3%A9age%20les%20ayencins%20roussillon%20et%20peage%20de%20roussillon.pdf>

### Arrêté préfectoral conseils citoyens péage de roussillon et roussillon

<https://www.isere.gouv.fr/content/download/35009/256515/file/AP%2027%2007%2016%20%20Conseil%20citoyens%20-%20route%20de%20sablons%20roussillon%20et%20peage%20de%20roussillon.pdf>

[conseilscitoyens.fr \(https://www.conseilscitoyens.fr/\)](https://www.conseilscitoyens.fr/)

parité  
hommes/femmes  
▶ au moins 50%  
des membres du  
conseil citoyen  
▶ obligation d'un  
tirage au sort à  
partir des  
différents listes et  
volontaires.

Constitué  
d'habitants  
volontaires et  
d'habitants tirés  
au sort.  
Les volontaires  
ont été repérés  
suite au  
diagnostic  
participatif du  
contrat de ville  
ainsi que par une  
large campagne  
de  
communication  
mise en place par  
les communes.

#### **Collège associations et acteurs**

▶ mener une  
action envers les  
habitants du  
quartier  
prioritaire par  
implantation de la  
structure et/ou de  
l'activité  
▶ pas de lien  
direct avec l'un  
des acteurs  
institutionnels  
▶ appel à  
candidature.

## **Objectifs**

▶ Inclure les  
habitants,  
premiers acteurs  
de leur quartier  
▶ Créer un espace  
de propositions et  
d'initiatives à  
partir des besoins  
des habitants.

## **Rôle**

▶ faire émerger et

valoriser une expression libre des habitants des quartiers

- ▶ favoriser un espace de co-construction des contrats de ville avec la participation de représentants des conseils citoyens aux instances de pilotage du contrat de ville.

## Les conseils citoyens du territoire

Les tirages ont été réalisés le *29 juin 2015* pour le quartier "Vieux-Péage/ Les Ayencins" et le *1<sup>er</sup> juillet 2015* pour le quartier "Route de Sablons".

L'arrêté préfectoral portant la composition et le fonctionnement des 2 conseils citoyens a été signé en date du *27 juillet 2016* par le Préfet de l'Isère.

Ces conseils ont pour objectif de :

- ▶ représenter la population de leur quartier
- ▶ faire remonter les besoins et les idées des habitants
- ▶ créer un espace de propositions et d'initiatives.

## Actions des conseil citoyens

Plusieurs actions sont menées au sein de ces conseils citoyens, accompagné par

une animatrice  
basée au centre  
social du  
Roussillonnais.

- ▶ réunions  
régulières  
d'échanges avec  
les quartiers
- ▶ actions portées  
par les conseils  
citoyens (*détails à  
venir*)
- ▶ investissement  
des membres  
dans les actions  
menées par les  
partenaires  
(*détails des  
actions à venir*)
- ▶ présence de  
représentants au  
sein des instances  
du Contrat de ville  
(COPIL).

## Libérer la parole !

Les conseils  
citoyens associent  
tous les acteurs  
du territoire  
(habitants,  
associations...).

Composés à  
parité d'hommes  
et de femmes ils  
contribuent à faire  
émerger le  
dialogue, les  
échanges et les  
débat pour  
construire  
ensemble les  
projets futurs.

Ils se réunissent  
environ une fois  
par mois pour  
échanger sur  
différents projets  
et participent à  
des rencontres  
partenariales.

Habitant des  
quartiers  
prioritaires :  
rejoignez les  
conseil citoyens !